

## ATELIER 3

## ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS DE LA VI(LL)E

*Droit à la culture et aux sports, développement des nouvelles pratiques, diversité des possibles, mutualisation... comment organiser la mise en réseau des équipements culturels et sportifs du territoire pour mieux répondre aux habitants ?*

## CONTEXTE / DONNÉES DE CADRAGE

Les conservatoires : 12 villes ont fait le choix de transférer leurs conservatoires. 9 établissements sur les 12 gérés par l'EPT sont reconnus et agréés par le ministère de la culture et de la communication. 3 de ces établissements sont classés à rayonnement départemental.

- Périmètre : Athis-Mons, Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Savigny-sur-Orge, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Chatillon ;
- 7 000 élèves inscrits, et environ 15 000 personnes, principalement des enfants et des jeunes, sont concernés par les dispositifs (orchestres à l'école, classes à horaires aménagés, interventions en milieu scolaires, pratiques amateurs...);
- 42 disciplines instrumentales, 7 disciplines chorégraphiques, cycle théâtre ;
- Instruments rares, orchestre symphonique 3<sup>e</sup> cycle, agrément « Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur » musique et théâtre ;
- 463 agents dont 400 enseignants.

Les médiathèques : 8 villes ont fait le choix de transférer leurs équipements de lecture publique et de jeu. 12 médiathèques et 3 ludothèques sont aujourd'hui inscrites dans le réseau.

- Périmètre : Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille Poste, Morangis, Savigny-Sur-Orge, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Chatillon
- 25 000 usagers,
- 490 000 Documents en circulation à disposition de tous les usagers des médiathèques
- 269 336 prêts et 228 823 documents transportés par la navette en 2020.
- 133 agents

Les piscines : 9 piscines

- Périmètre : Athis-Mons, Cachan, Fresnes, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, Savigny-sur-Orge, Villejuif, Villeneuve Saint-Georges, Viry-Chatillon
- 210 agents

(Voir cartes en annexe)



## QUESTIONNEMENTS :

La mise en commun d'équipements par les transferts de compétences, si elle crée des interactions entre les hommes et les femmes qui y travaillent, ne suffit pas à créer un réseau.

Les anciennes communautés d'agglomération avaient entrepris de constituer des réseaux cohérents avec leurs territoires, ces réseaux se sont élargis aux équipements transférés en 2018 (médiathèque d'Ablon-sur-Seine, piscine et médiathèques de Villeneuve-Saint-Georges, piscine, médiathèques et ludothèque de Viry-Chatillon).

Pour dépasser en effet, la seule mise en commun de projets partagés, la volonté politique et administrative permet de mobiliser les équipes autour d'un sens commun.

Comme les anciennes communautés d'agglomération, l'EPT n'a pas fait le choix de créer des services : le service des piscines, de l'enseignement artistique, de la lecture publique, auraient eu pour conséquence une plus grande uniformisation. Le choix de privilégier les réseaux – c'est-à-dire des organisations transversales, souples et multiformes, a été conforté car la structuration en réseau permet aux équipements de conserver leur identité communale et leur action dans le tissu partenarial local. Les équipements en réseau contribuent ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques municipales de la culture et du sport en y apportant la force de leurs réseaux respectifs.

Si les coordinations locales sont structurées par grandes thématiques (sport, culture, éducation...), les trois réseaux d'établissements culturels et sportifs qui existent aujourd'hui au sein de l'EPT sont construits par politique publique : sports et loisirs aquatiques, enseignement et éducation artistique, lecture publique et jeu. Ils ne se substituent pas aux coordinations locales.

Ils ont pour objectifs d'apporter :

Plus de services à la population

- **Au sein des équipements de lecture publique et du jeu :**
  - Une carte unique pour les médiathèques ludothèques pour accéder aux 490 000 documents qui sont mis à disposition des usagers de toutes les médiathèques gérées par l'EPT. C'est + de 3 fois plus que ce dont dispose la ville la plus riche en collection (126 000 documents). Les prêts sont illimités,
  - Une plus grande variété et diversité des collections,
  - La possibilité d'emprunter et de rendre les ouvrages n'importe où dans le réseau grâce à une navette ;
- **Au sein des conservatoires**
  - Des cursus d'enseignements communs à tout ou partie du réseau (cycles Musiques actuelles amplifiées, théâtre),
  - Un agrément « cycle préparatoire à l'enseignement artistique » (l'équivalent d'une classe préparatoire) en musique et en théâtre dont n'auraient pas bénéficié des établissements isolés,
  - Le maintien d'instruments rares, un orchestre symphonique pour les élèves de 3<sup>e</sup> cycle ;
- **Dans les piscines**
  - Un accès à tous les équipements aquatiques du réseau grâce à un tarif unique et bientôt une carte unique,
  - Des possibilités élargies pour les usagers des piscines : accessibilité en termes horaires, des bassins différents et complémentaires pour des pratiques sportives différentes,
  - Une évaluation à grande échelle du savoir nager pour développer un schéma de développement de la natation scolaire ;



- **Une gestion harmonisée des ressources humaines permettant pour chacun des réseaux**
  - Plus d'offres de contrats à temps complet pour les enseignants,
  - Des dispositifs de formation et d'accompagnement complémentaires,
  - Des mutualisations de ressources administratives pour que les agents et cadres de terrain se consacrent encore plus aux usagers,
  - Des mobilités professionnelles entre les équipements,
  - Un niveau d'expertise démultiplié par les échanges entre professionnels, les coopérations, les projets collectifs, les mutualisations de compétences.
  
- **Une efficacité économique accrue**
  - Des économies d'échelle par la mise en commun de moyens comme par exemple les matériels informatiques,
  - Une meilleure connaissance des publics et des fréquentations pour une meilleure adaptation des services aux besoins des usagers grâce à des systèmes d'information harmonisés (piscines, médiathèques et ludothèques, conservatoires),
  - Des subventions et des contributions attribuées aux seuls réseaux (informatisation des médiathèques) ; financements de la DRAC via le dispositif « territoire lecture ».

### LES PISTES DE RÉFLEXION

Les principaux atouts de ces réseaux sont les agents, cadres et experts qui les animent par la mise en commun de compétences, de capacités d'innovation et d'expérimentations.

Les agents qui font le service public ont, de ce fait, des moyens démultipliés pour participer à sa production. Ils constituent une force pour donner aux élus les moyens d'une réponse adaptée aux habitants. A la fois pour répondre aux orientations de leur politique, mais aussi pour nourrir leur approche du sujet par l'apport de la pratique quotidienne du terrain, la proximité avec les usagers et les réflexions du monde professionnel auquel ils appartiennent.

Les nouveaux usages, les attentes, les besoins s'expriment tous les jours auprès de ces agents. Les évolutions pédagogiques et techniques se pensent à travers les réseaux et les interactions entre professionnels. La mise en commun de ces constats, de ces analyses est une matière qui gagne à être partagée et qui démultiplie l'action publique.

L'enjeu est de trouver les moyens d'articuler la mise en cohérence des réseaux à l'échelle territoriale et l'inscription pleine et entière des ressources, informations, richesses de ces équipements à l'échelon communal.

Il reste à trouver ou retrouver une gouvernance partagée entre les villes et l'EPT pour mieux articuler les dimensions territoriale et communale. Par exemple :

- favoriser les temps d'échange villes /EPT autour des orientations, priorités, objectifs articulés avec les politiques publiques locales,
- inscrire les actions réseau dans les politiques publiques locales : sociales, éducatives, culturelles,
- travailler à l'échelle des bassins de vie qui ne recouvrent pas les frontières communales,
- renforcer la visibilité des actions à l'échelon communal.

L'examen des cartes (en annexe) illustre les conséquences des transferts à la carte. Une plus grande continuité géographique aurait un effet démultiplicateur pour les services rendus aux habitants : plus de complémentarité, plus de mutualisation des ressources, plus de parcours partagés, mais aussi un plus grand maillage de proximité.









